

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 12 novembre 2020

Démolition de cases illégalement construites à Passamainty

Ce matin, 25 bangas construits illégalement sur un terrain de la société immobilière de Mayotte à Passamainty ont été démolis. Cette opération est l'aboutissement d'un dossier en instance depuis 3 ans.

Le terrain ainsi libéré, permettra la construction par la SIM de 72 nouveaux logements à proximité du collège.

Une dizaine d'autres opérations de démolition d'habitat illégal doivent être mises en œuvre et le seront dans les semaines et les mois à venir.

Le préfet de Mayotte est déterminé à poursuivre la lutte contre l'habitat indigne en engageant tous les services et les forces de sécurité nécessaires, afin que les bidonvilles ne se développent plus sur le territoire.

Contact presse:

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél: 02 69 63 54 03 - 02 69 63 54 32

Courriel: communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet: www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976 Twitter : @Prefet976